



**Arrêté n°D424230AT**

**Portant sur une restriction de circulation sur la  
RD n° D657**

STAM Val de Lorraine

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise SOGETREL en date du 25/07/2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux de tirage de la fibre optique sur la RD n° D657 du PR 12+180 au PR 14+936 du PR 17+535 au PR 19+432 du PR 20+536 au PR 21+439, sur le territoire des communes de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Dieulouard, Belleville et Marbache, pour le compte d'EUROFIBER ;

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services départementaux ;

## **ARRETE**

**Article 1-** Du 02 septembre 2024 au 04 octobre 2024, de 07H30 à 17H00, hors weekend, lors des phases effectives de chantier, la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D657 du PR 12+180 au PR 14+936 du PR 17+535 au PR 19+432 du PR 20+536 au PR 21+439, au droit du chantier :

**- chantier fixe CF 12 (léger empiètement)**

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- chaussée rétrécie,
- interdiction de doubler.

**Article 2** - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage des travaux.

**Article 3** - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires des communes de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Dieulouard, Belleville et Marbache,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

**NANCY, le 25 juillet 2024**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental,  
Le Directeur Infrastructures et Mobilité